

Appel de candidatures

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Avis de recrutement de personnes aptes à être nommées au poste de membre et présidente ou membre et président

La secrétaire générale associée aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif invite les personnes intéressées et qui possèdent les qualités recherchées à soumettre leur candidature afin de constituer une liste de personnes aptes à être nommées au poste de membre et présidente ou membre et président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après le Bureau), conformément au *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (chapitre Q-2, r. 35.3).

Ces candidatures sont recherchées en vue de pourvoir un poste à temps plein.

ATTRIBUTIONS

La personne titulaire de l'emploi est responsable de l'administration et de la direction générale du Bureau. Elle conduit les affaires du Bureau conformément aux lois, aux règlements et aux orientations gouvernementales en matière de gestion, de planification stratégique et de services aux citoyens. Elle s'assure que le personnel connaît ces modifications et que celles-ci sont prises en compte dans l'organisation du travail et dans la réalisation des mandats. Elle s'assure d'une saine gestion des ressources humaines et financières confiées à l'organisation. Elle veille à l'encadrement et à la formation des nouveaux membres ainsi qu'à l'appropriation par ceux-ci des valeurs éthiques et des obligations déontologiques liées à l'exercice de leurs fonctions.

Elle doit veiller à l'adéquation des services avec les besoins de la clientèle, notamment en matière d'information et de participation du public. Elle s'assure d'adapter les outils et les pratiques d'information et de communication en respectant le cadre réglementaire existant et les règles de l'art en participation publique et en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Lorsqu'elle reçoit un mandat du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, elle constitue les commissions en désignant les membres du Bureau et en formant l'équipe qui les appuie. Dans cette fonction, la personne titulaire gère le flux des travaux du Bureau et assure l'équilibre entre l'utilisation judicieuse des ressources et le respect du cadre réglementaire. Elle veille à l'absence de conflit d'intérêts, réel ou d'apparence, des membres du Bureau qu'elle désigne pour conduire les mandats et garantir l'indépendance des commissions qu'elle constitue. La personne titulaire s'assure du respect des processus de réalisation des mandats jusqu'au dépôt des rapports au ministre dans un souci de cohérence institutionnelle. Elle approuve le cadre financier propre à chaque commission, soutient celle-ci dans la réalisation de ses travaux et est, de facto, membre du comité de lecture du rapport.

LIEU(X) DE TRAVAIL

Ville de Québec

CONDITIONS DE TRAVAIL

La membre et présidente ou le membre et président est nommé par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans, renouvelable. Le traitement et les autres conditions de travail sont déterminés selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées). L'échelle de traitement, applicable au 2 avril 2022, varie de 144 249 \$ à 187 521 \$. Une personne retraitée du secteur public reçoit un traitement qui correspond à celui qui devrait lui être attribué pour occuper le poste visé, duquel est déduit un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'elle reçoit de ce secteur. Ce montant est déduit jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la retraite.

ORGANISME

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Nomination par le Conseil des ministres

MISSION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme gouvernemental impartial qui relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il permet aux citoyennes et citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur certains types de projets et sur toute question relative à la qualité de l'environnement qui pourraient entraîner des répercussions sur leur milieu ou sur leur qualité de vie. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre des constats et des avis qui tiennent compte des préoccupations de la population et qui s'appuient sur les seize principes de la *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.1.1). Pour réaliser sa mission, le Bureau assure les conditions propices afin que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et les avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

EXIGENCES

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits (baccalauréat) dans une discipline pertinente au poste, telle que les sciences de la vie ou de la terre, le droit, les sciences sociales, la santé ou l'économie.

Elle doit aussi posséder une expérience pertinente minimale de dix ans, dont cinq dans au moins un des domaines suivants : concertation, médiation, évaluation environnementale, développement durable, enquêtes, ou toute démarche de participation ou de consultation publique. De plus, elle doit posséder une expérience significative en gestion dans un secteur pertinent et connaître le fonctionnement général de l'administration publique.

Une autre combinaison de formation et d'expérience pertinentes pourra être considérée.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans son évaluation des candidatures, le comité de sélection tiendra compte, notamment, des critères suivants :

- le degré de connaissance, entre autres de l'environnement socio-économique du Québec et d'habileté, compte tenu des exigences professionnelles, de formation et d'expériences particulières liées à la fonction de membre et présidente ou membre et président;
- les qualités personnelles et intellectuelles;
- les habiletés à exercer la fonction de membre, notamment le sens du jugement, l'ouverture d'esprit, la perspicacité, la pondération, la capacité d'analyse, les aptitudes à travailler en équipe, la qualité de l'expression orale et écrite, les aptitudes en communication publique et l'agilité à adopter un comportement éthique exemplaire;
- la capacité à faire preuve d'humilité et d'intégrité et à agir dans le respect des personnes;
- la conception que la personne candidate se fait de la fonction de membre et présidente ou membre et président;
- le leadership inspirant et mobilisateur qui tient compte, entre autres, des équipes multidisciplinaires, des problèmes environnementaux et des enjeux des projets gouvernementaux;
- la capacité à prendre des décisions avec doigté, célérité et courage;
- les habiletés de gestion, la gestion orientée vers la performance et le sens élevé des responsabilités et de la reddition de comptes;
- la capacité d'innovation et la maîtrise des compétences en gestion du changement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Veillez soumettre votre candidature **avant le 24 mars 2023, à 16 h 30 (HAE)**, en cliquant sur le bouton [Postes offerts](#) à partir du site Web du [Secrétariat aux emplois supérieurs](#).

Aux fins de la vérification de votre admissibilité, il est important de préciser chacune de vos expériences de travail pertinentes dans la section Curriculum vitæ de votre dossier personnel, de répondre aux questions et de fournir une copie des documents qui prouvent que vous remplissez les conditions d'admission particulières. Vous devez également accepter par écrit que des vérifications et des consultations soient faites à votre sujet, notamment auprès d'un organisme disciplinaire ou d'un ordre professionnel dont vous êtes ou avez été membre, de vos employeurs des dix dernières années et des autorités policières. Vous devrez également transmettre une lettre de motivation.

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date et l'heure limites seront considérés. Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans votre dossier seront examinés et ne pourront être modifiés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour des renseignements concernant ce poste, veuillez communiquer avec Mme Nina Padilla-Rodriguez, conseillère en attraction et acquisition des talents au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, au 418 575-6729, ou à nina.padilla-rodriguez@mce.gouv.qc.ca.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature ou si vous éprouvez des difficultés avec ce site Web, veuillez communiquer avec le Secrétariat aux emplois supérieurs en utilisant les coordonnées indiquées dans la section [Nous joindre](#).

Le ministère du Conseil exécutif et le Bureau encouragent la [diversité et l'égalité en emploi](#) en invitant les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les personnes handicapées, les anglophones ainsi que les Autochtones à déposer leur candidature

AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES

Les renseignements et les documents qui concernent les candidates et les candidats ainsi que les travaux du comité sont confidentiels. Par conséquent, la personne doit s'engager à préserver la confidentialité du dépôt de sa candidature et de toute décision prise à l'égard de celle-ci.

LIENS UTILES

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le [site du Bureau](#), le [Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (chapitre Q-2, r. 35.3), la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (chapitre Q-2), la [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#), la [Loi sur les parcs](#) (chapitre P-9), la [Loi sur les commissions d'enquête](#) (chapitre C-37) ainsi que le [Profil de compétences des décideurs administratifs](#).